

*Lors de ces rendez-vous qui nous permettent de porter des messages importants, nous pointons nombre de problématiques et obtenons quelques réponses, celles-ci ne sont pas officielles comme elles pouvaient l'être lorsque les CAPD existaient encore... Mais nous prenons tout ce qui nous permet de défendre nos collègues, d'alerter notre hiérarchie même sur un temps contraint.*

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu complet de cette audience et les questions ou problèmes que nous avons soulevés ainsi que les réponses de l'administration, nous y ajoutons nos remarques (*en italique*). L'administration était représentée par Mme Le Brozec, IENA et Mme Garreau, chef de la DIV1D22 ; Robin Maillot et Nadine Guédé représentaient le SE-UNSA 22.

#### CHARGE DE TRAVAIL

**SE-UNSA 22** : Nous commencerons cette audience par une référence au tout récent [baromètre des métiers de l'UNSA Éducation](#) qui a vu plus de 34 000 personnels de l'Éducation répondre. Pour la première fois plus de la moitié des personnels interrogés ont répondu que la priorité était la charge de travail trop importante. Message porté par nos représentants au niveau national et que nous confirmons au niveau local où effectivement les personnels n'en peuvent plus, sont épuisés. Malgré tout, les injonctions continuent à « pleuvoir » et impactent les personnels. L'annonce sur le harcèlement et le timing de la mise en place des comités médicaux sont de parfaits exemples.

#### MOUVEMENT

**DIV1D22** : 536 personnes ont participé à la première phase de mouvement cette année (dont 159 mobilités obligatoires). 321 collègues ont été mutés. Une dizaine de collègues en mutation obligatoire n'ont pas obtenu de poste en première phase. Lors de la phase dite de « balayette », en fin de nomination 1ere phase, les priorités ont été placées sur les postes bilingues, les directions d'école et les postes en ULIS école. De nombreux collègues ont accepté ces postes qui étaient majoritairement en proximité géographique, mais il était possible de revenir vers l'administration qui a interrogé les personnels qui y étaient nommés. Tous les collègues ayant eu une fermeture de poste ont obtenu un poste dans leurs premiers vœux (sauf une personne en 2e phase et une personne ayant fait un recours).

**SE-UNSA 22 : Nous avons accompagné plusieurs collègues pour des recours après la 1ere phase de mouvement, comment et quand ceux-ci vont-ils être traités ? De la même façon, quand la seconde phase aura-t-elle lieu ?**

**IENA / DIV1D22 :** Les recours vont être examinés très rapidement et une réponse va être apportée à ces collègues (mais pas forcément positive). Pour ce qui concerne la seconde phase de mouvement, il reste une trentaine de titulaires à affecter alors qu'il y a une soixantaine de postes à pourvoir (*vous ferez de vous-mêmes le calcul...*). Il y aura probablement un petit peu plus de stagiaires que prévu. La liste complémentaire devrait aussi être ouverte. Des annonces ont été publiées sur iprof pour des postes particuliers. *La phase de nominations de seconde phase va débuter, comme nous vous le conseillons depuis de nombreuses années, il faut absolument penser à mettre à jour son adresse personnelle et informer directement la DIV1D quand on a des informations à leur transmettre pour la meilleure affectation possible. Même si ce n'est évidemment pas « une liste de courses » ...*

Il y aura par ailleurs un recrutement de contractuels afin que tous les postes soient pourvus à la rentrée. *Nous regrettons le calibrage insuffisant au niveau du nombre de postes, tout en déplorant les barèmes très élevés dans notre Académie (14,75 minimum) pour la réussite au concours.*

#### EXEATS / INEATS

**DIV1D :** Le département a choisi de privilégier les personnes qui ont mis le département en vœu 1. Il y a 59 collègues à avoir mis le 22 en vœu 1 et en tout 157 personnes ont demandé à rejoindre les Côtes d'Armor. Une première personne a déjà pu rejoindre notre département, puisque que quelqu'un a fait le chemin inverse. *Certains départements ont déjà annoncé qu'ils « fermaient leur porte de sortie » et ne pourront donc rejoindre que ceux qui auront la possibilité de sortir (exeat) de leur département d'origine avant de pouvoir entrer dans le 22 (ineat). Outre cette phase d'exeat/ineat proprement dite, une phase intra-académique permettra, par le biais d'échanges gré à gré entre départements bretons, de satisfaire quelques collègues. Nous avons d'ailleurs pointé la situation des finistériens pour qui l'attente est parfois très longue et les possibilités trop faibles (nos représentants nationaux portent aussi cette difficulté, dommageable humainement, auprès du ministre).*

#### TEMPS PARTIEL

**SE-UNSA 22 :** Comme nous le faisons depuis de nombreuses années, nous rappelons l'importance de cette possibilité pour nos collègues du 1<sup>er</sup> degré (qui pour certains se voient refuser cette possibilité). Cela permet de concilier vie personnelle et professionnelle. Et pour l'administration ne vaut-il pas mieux voir quelqu'un qui tient toute l'année à temps partiel que quelqu'un qui s'arrêtera s'il est à temps plein ? Nous rappelons aussi que c'est parfois pour des raisons de santé et que la fonction publique n'offre pas les mêmes possibilités que le privé.

**IENA / DIV1D22 :** Il y a une augmentation des demandes de temps partiels (*ce qui confirme notre préambule sur l'épuisement des collègues et la charge de travail*). Nous avons eu une attention particulière pour les fins de carrière. Il n'y a pas de reconduction automatique des temps partiels, par exemple quand

les enfants sont plus grands. Pour rappel, la disponibilité de droit est valable pour les enfants de moins de 12 ans et pour les moins de 3 ans pour les temps partiels. De nombreux collègues ayant fait un recours ont été reçus par leur IEN pour échanger sur leur demande de temps partiel. **Une CAPD pour l'étude des recours non acceptés se tiendra le 11 juillet.**

*Nous avons accompagné certains collègues dans leurs recours, n'hésitez pas à nous contacter.*

L'administration s'interroge quand les collègues demandent un temps partiel pour utiliser la journée libérée pour leur travail. Le temps partiel est là pour soi et non pour travailler. Il faut savoir couper, ne pas travailler plus parce qu'on est en temps partiel. Et on peut demander un temps pour souffler sur une période donnée mais pas sur toute sa carrière. ***C'est quelque part dommage si les collègues le souhaitent, même si, il est utile de le préciser, cela impactera leur retraite, encore plus depuis une réforme que nous dénonçons toujours, car elle est injuste et impactera plus particulièrement les femmes...***

**SE-UNSA :** Certes, mais nous tenons à vous indiquer que la période COVID a laissé de « mauvaises habitudes » de travailler plus, d'être disponibles, joignables tout le temps. Pour ce qui concerne la charge de travail, nous conseillons régulièrement à nos collègues, notamment les plus jeunes dans le métier, de se fixer des limites et ne pas trop en faire. Il serait souhaitable que tous les IEN en fassent de même et tiennent le même discours que celui que vous tenez...

## CARTE SCOLAIRE

**SE-UNSA 22 :** Nous vous rappelons notre forte opposition à cette carte scolaire **(et à ce titre nous continuons à soutenir le collectif départemental)** et ces 44 fermetures totalement incompréhensibles, ne serait-ce que pour prendre en compte l'augmentation importante d'enfants à forts troubles du comportement dans nos classes costarmoricaines. Dans certaines situations précises, c'est déjà extrêmement difficile cette année, cela le sera encore plus avec une classe en moins... Ces 44 fermetures sont tout aussi incompréhensibles quand on voit la problématique des non-remplacements que connaît notre département depuis quelques mois. Visiblement, rien n'a avancé et nous en sommes toujours au même point. Mais des écoles qui vont avoir une de leurs classes fermer ont actuellement des effectifs en augmentation. Leur situation sera-t-elle revue avant la fin de l'année scolaire ?

**IENA :** **Toutes les demandes seront étudiées fin juin en regardant les effectifs sur ONDE.** Tout sera stabilisé fin août. Il n'y a pas de moyens supplémentaires pour d'éventuelles ouvertures, s'il y en a ce sera pris sur des moyens de remplacement ou des fermetures.

## DÉTACHEMENTS

**DIV1D22 :** Il y a 8 demandes sur le département. Les décisions ne sont pas départementales, l'administration n'a pas encore tous les retours ministériels mais certains collègues ont commencé à être informés en ce début de semaine.

## RUPTURES CONVENTIONNELLES

**IENA** : 7 ruptures conventionnelles ont été demandées, 5 ont été acceptées. Les 2 refus concernent des collègues en disponibilité depuis très longtemps, qui n'entrent donc pas totalement dans le cadre.

*La encore, c'est important de le rappeler, le SE-UNSA peut vous aider, vous accompagner, vous conseiller dans vos démarches.*

## RETRAITE (départs volontaires et pour invalidité)

**SE-Unsa 22** : Nous regrettons qu'un nombre conséquent de collègues arrivés au bout de congés de longue maladie soient mis à la retraite pour invalidité, a fortiori lorsqu'ils sont loin de l'âge requis. Pour ce qui concerne les problèmes de santé, il y a plus de possibilité de leur prise en compte dans le privé. Nous aimerions aussi connaître le nombre de collègues qui ont demandé à partir (par choix). De plus, c'était une forte demande du SE-UNSA, nos collègues du 1<sup>er</sup> degré vont enfin pouvoir partir en cours d'année, à leur date anniversaire et nous nous en félicitons. Nous nous interrogeons sur les effets futurs et comment notre administration va pouvoir y faire face.

**IENA et DIV1D** : 60 collègues ont déposé leur dossier retraite, donc une proportion égale aux autres années. Pour les départs en cours d'année, il nous faudra y faire face, avec peut-être des moyens en cours d'année.

## NON - REMPLACEMENT

**SE-Unsa 22** : Nous avons fait un rappel de la consigne du SE-UNSA à ce sujet, renvoyée au Dasen il y a quelque temps : [NON-REPLACEMENT : courrier du SE-UNSA 22 au Dasen, écrire à son IEN et aux parents](#). Par ailleurs, nous avons rappelé l'impact sur les décharges de direction que certains de nos collègues ne pourront pas récupérer. Cela a aussi majoré la fatigue de nos collègues et pu créer de fortes tensions au sein des équipes.

**IENA et DIV1D** : Il y a 2 postes de remplaçants supplémentaires à la rentrée. Le ministre a annoncé 100% de remplacement l'an prochain. S'il faut appliquer cette demande ministérielle ce sera la formation qui sera en balance.

*Au lieu de faire de la comm, le ministre et le président devraient s'intéresser à leurs propres enquêtes et chiffres qui ne cessent de confirmer la souffrance au travail des personnels qui croulent sous les tâches et injonctions... Quant aux 2 postes...*

## CONDITIONS DE TRAVAIL – FICHES SST

**SE-Unsa 22** : Nous avons souligné le nombre très important de fiches SST dont la plupart concernent des enfants à forts troubles du comportement. Nous avons remercié certains IEN qui suivent, soutiennent leurs équipes. C'est indispensable et devrait être le cas pour tous les IEN... Mais ce n'est pas toujours le cas. Et nous avons rappelé que nos collègues auto-culpabilisaient suffisamment et qu'il ne fallait surtout pas que leur supérieur hiérarchique renforce ce sentiment, bien au contraire. Nous n'oublions surtout pas les AESH qui sont en première ligne ! D'autres se chargent de les oublier,

référence directe au Pacte que nous continuons à dénoncer : [Le PACTE est un mépris des personnels et du service public](#)

**IENA** : Je lis toutes les fiches 1erD, et suis donc au courant des problèmes qui s'y réfèrent et suis en contact avec les IEN concernés.

**SE-Unsa 22** : En cette période de fin d'année, nous avons soulevé les répartitions de classes qui vont se faire ces jours-ci et peuvent parfois générer de réelles et durables tensions. Nous avons demandé à ce que les IEN soient vigilants et tranchent en cas de désaccord profond au sein des équipes.

## INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES ET CONSÉQUENCES

**SE-Unsa 22** : Les collègues qui rédigent des IP le font parce qu'ils pensent que leur élève est en danger. Mais après ces signalements les parents peuvent être agressifs, remettre en cause des enseignants en créant des contre-feux. Les enseignants se retrouvent parfois avec des plaintes déposées contre eux. Certains collègues doivent parfois les réitérer puisque rien ne change...

**IENA** : Tout enseignant peut faire une IP, et pas uniquement le directeur. Dans de tels cas il faut faire au plus vite une demande de protection fonctionnelle. Les enseignants peuvent aussi porter plainte s'ils sont remis en cause, agressés dans leurs fonctions.

**SE-Unsa 22** : Oui, lorsque celle-ci est enregistrée, ce qui n'est pas toujours le cas... A contrario des parents... Deux poids, deux mesures...

**IENA** : Si c'est le cas il faut contacter M. Heurtematte.

## SITUATIONS PARTICULIÈRES ET/OU PRÉCISES

**SE-Unsa 22** : Nous avons porté des situations personnelles et des situations d'écoles, en insistant sur les problèmes rencontrés par des collègues, des équipes face à des élus parfois irrespectueux. Là encore, le soutien des IEN est important voire essentiel.



**Syndicat des Enseignants de l'UNSA  
des Côtes d'Armor**  
93 Boulevard Edouard Prigent  
22000 Saint-Brieuc

***Pas encore adhérent(e) au SE-UNSA ?***

***Profitez de l'offre adhésion anticipée (les avantages dès maintenant... le paiement en octobre !)***